



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023 le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine a adopté le règlement
2023-06-436 intitulé :

**RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO
2007.07.293 INTITULÉ RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

La résolution no 336-0823 pour l'émission du certificat de conformité par la MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 15 août 2023. Le présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité émis par la MRC, soit le 24 août 2023, tel que prévu par la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité.

Donné à Sainte-Sabine ce 30^e jour d'août 2023.

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière